

LES DÉSERTS ALIMENTAIRES EN OUTAOUAIS

Étude exploratoire



Observatoire
du développement
de l'Outaouais

**Ce projet a été financé par
l'Entente sectorielle de développement du secteur
bioalimentaire de l'Outaouais**



Entente sectorielle
de développement
du secteur bioalimentaire
de l'Outaouais (ESBO)

Avril 2023

Observatoire du développement de l'Outaouais
Université du Québec en Outaouais
283, boulevard Alexandre-Taché
Bureau C-0330
Gatineau (Québec)
J8X 3X7
<https://odooutaouais.ca>



Recherche et rédaction : Chantale Doucet

Conception de l'outil géomatique : Philippe Taka

Merci aux membres du comité de pilotage et de suivi du projet :

- Andréane Sabourin, MRC Papineau
- Aurélie Boyer, Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)
- Marc Cloutier, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- Mathieu Trépanier, MRC des Collines-de-l'Outaouais
- Philippe Duguay, Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides
- Roberto Caron, Ville de Gatineau
- Shanna Armstrong, MRC de Pontiac
- Suzanne Laplante, d'abord à titre de représentante de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et ensuite à titre d'agrotransformateur
- Vincent Philibert, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), direction régionale de l'Outaouais

Pour citer la version intégrale de ce document :

Doucet, Chantale et Philippe Taka (2023). *Les déserts alimentaires en Outaouais*. Observatoire du développement de l'Outaouais. Rapport déposé aux partenaires de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais (ESBO), 14 pages.

Dans ce rapport, la forme masculine est utilisée sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.

Ce projet a été financé par l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais (ESBO).



Le projet a également reçu une subvention d'engagement partenarial du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Les partenaires de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais :



Table des matières

1. Introduction : Mise en contexte et objectifs	2
2. Démarche méthodologique	3
3. Présentation des cartes	5
4. Quelques constats tirés de l'analyse des cartes	12
Références bibliographiques	14

1. Introduction : Mise en contexte et objectifs

Les partenaires de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais ont confié le mandat à l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) de documenter les pratiques d'entreposage, de transport et de distribution des aliments dans les circuits alimentaires de proximité en Outaouais et dans ses territoires. L'angle priorisé pour cette recherche est l'approfondissement des connaissances afin d'optimiser et améliorer les pratiques de gestion en transport et entreposage en Outaouais¹. Bien que plusieurs membres du comité bioalimentaire aient manifesté également un intérêt pour l'identification des déserts alimentaires en lien avec la distribution des aliments, car l'accès aux aliments locaux est un enjeu majeur pour plusieurs organisations en Outaouais, nous avons néanmoins convenu que ce sujet dépassait le mandat de l'étude.

Or, l'arrivée d'un stagiaire en géomatique à l'ODO, Philippe Taka, a changé un peu la donne. En effet, « le problème de l'accès physique est largement perçu comme un enjeu géographique » (INSPQ, 2013). Le sujet des « déserts alimentaires » se prêtait donc bien à un projet en géomatique. Le passage de Philippe à l'ODO a donc été l'occasion de survoler ce sujet avec la réalisation de cartes qui identifient les déserts alimentaires en Outaouais, c'est-à-dire des « secteurs offrant un faible accès à des commerces d'alimentation (ex. : épiceries, supermarchés) et défavorisés socioéconomiquement » (INSPQ, 2013).

Soulignons toutefois qu'il s'agit d'un rapport qui est exploratoire : la méthode utilisée pour identifier les déserts alimentaires est simplifiée et l'analyse est préliminaire. Néanmoins, les résultats fournissent une base pour mieux comprendre cet enjeu en Outaouais et fournissent quelques pistes pour fouiller ce sujet plus en profondeur éventuellement.

Le rapport débute avec la présentation de la démarche méthodologique qui a été utilisée afin d'identifier les déserts alimentaires et réaliser les cartes. Elle fournit des clés d'interprétation pour la compréhension des cartes.

Les résultats sont ensuite présentés en commençant par la localisation des différents commerces alimentaires, soit les supermarchés, les épiceries, les dépanneurs et les marchés publics.

Ensuite, les cartes qui identifient les déserts alimentaires sont présentées d'abord par municipalité, puis par communauté. Les communautés sont des territoires utilisés dans le cadre du portrait des communautés qui s'appuient sur une approche de développement social. L'intérêt d'utiliser les communautés dans la présente recherche est double. D'abord, puisque la

¹ Cette étude est disponible sur le site de l'ODO dans la section sur le bioalimentaire.

Ville de Gatineau est divisée en 72 communautés, l'analyse est beaucoup plus fine pour ce territoire urbain. Ensuite, puisque nous avons l'indice de défavorisation pour chacune des communautés en Outaouais, nous pouvons raffiner notre analyse en identifiant les communautés qui sont les plus problématiques en lien avec cet indice. Nous présentons donc les cartes sur les indices de défavorisation par communauté.

Enfin, nous identifions brièvement quelques constats tirés de l'analyse des cartes.

2. Démarche méthodologique

Il existe de nombreux écrits concernant les déserts alimentaires. En Outaouais, le projet de la « Carte communautaire de la faim » réalisé par la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais (TCFDSO) en collaboration avec ses membres et partenaires avait mené à une large réflexion et une étude d'envergure sur l'insécurité alimentaire en 2015².

Au Québec, les travaux de l'Institut de la santé publique du Québec (INSPQ) sont une référence importante sur l'accessibilité géographique aux commerces alimentaires (2013). La méthodologie utilisée qui s'appuie sur une analyse de la littérature scientifique contribue à identifier les déserts alimentaires. Notre méthodologie s'appuie principalement sur cette référence.

L'identification des déserts alimentaires

Il existe plusieurs formules pour identifier les déserts alimentaires. Nous avons utilisé les seuils employés par l'Institut de la santé publique du Québec pour identifier les déserts alimentaires. En milieu urbain, les déserts alimentaires sont les secteurs qui sont situés à plus de 1 kilomètre d'un commerce d'alimentation. En milieu rural, ces secteurs sont situés à plus de 16 kilomètres d'un commerce d'alimentation.

Pour l'Outaouais, nous avons considéré la Ville de Gatineau comme un milieu urbain et le reste de l'Outaouais comme un milieu rural. Néanmoins, éventuellement, l'analyse pourrait être davantage raffinée, car les milieux ruraux ont également des zones plus urbaines, par exemple Maniwaki.

² Voir le site de la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais (TCFDSO) : <https://tcfdsso.org/carte-communautaire-2-0/>

Certaines épiceries en milieu rural sont situées à proximité de la Ville de Gatineau. Par exemple, un supermarché à Cantley. Le périmètre de 16 km tracé autour de ce commerce déborde donc sur le territoire de la Ville de Gatineau. Toutefois, puisque les distances qui sont prises en compte sont différentes en milieu urbain, nous avons arrêté le périmètre aux limites de la ville afin qu'il n'empiète pas sur cette dernière.

L'identification des commerces d'alimentation

Il existe divers types de commerces d'alimentation. Dans le cadre de notre étude, nous avons pris en compte les supermarchés et les épiceries pour identifier les déserts alimentaires. Nous avons écarté les dépanneurs qui sont habituellement peu pris en compte dans la littérature, car ils ne donnent pas accès à une variété d'aliments sains et généralement, les prix sont élevés.

En revanche, les marchés publics qui se multiplient au Québec et en Outaouais ses dernières années fournissent un accès important à des aliments sains, notamment des fruits et légumes frais. Néanmoins, nous les avons également écartés pour l'identification des déserts alimentaires, car, en Outaouais, ils sont ouverts uniquement en période estivale et généralement une seule journée par semaine. L'accès demeure donc limité.

Nous avons identifié les supermarchés et les épiceries à partir de la liste des établissements qui ont un permis de vente au détail. Cette liste est disponible sur le site du MAPAQ³. L'inscription au registre des permis de vente d'aliments est obligatoire pour les commerces d'alimentation. Comme le nom du commerce n'est pas toujours bien indiqué dans cette liste, nous avons tout d'abord identifié certains d'entre eux à partir du moteur de recherche Google en utilisant leur adresse. Nous les avons ensuite regroupés par type de commerces. Pour l'identification des déserts alimentaires, nous avons conservé uniquement le groupe des supermarchés et des épiceries et nous avons retiré les autres commerces tels que les dépanneurs, transformateurs, pharmacies, OBNL, hôtel, camping, etc.

Nous avons inclus dans le groupe des supermarchés les commerces d'envergure qui ont souvent une bannière connue, telle que IGA, Métro, Maxi, Provigo, etc.. Nous avons également ajouté à cette liste des magasins tels que Wal-Mart et Cotsco qui ont des permis de détaillants et dont l'offre alimentaire se compare aux supermarchés.

Les épiceries ont été plus difficiles à identifier, car la ligne est parfois mince avec un dépanneur. Pour certaines entreprises affiliées à Couche-Tard, Super-Soir, les stations-service, tabagies, ils ont été facilement catégorisés dans le groupe des dépanneurs. Toutefois, certains commerces qui ont le mot « marché » dans leur nom ressemblent davantage à un dépanneur. Nous pensons par exemple au « Marché Kaz » à Kazabazua. Bien qu'il offre plusieurs aliments comme du pain, des fromages, des conserves, l'offre d'aliments est peu variée et les prix

³ Au lien suivant : <https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bh/etablissements-sous-permis>

s'apparentent davantage à celui d'un dépanneur. Nous les avons donc classés dans les dépanneurs. Nous avons parfois utilisé les photos de Google pour distinguer les épiceries des dépanneurs. Il y a donc matière à interprétation. En faisant une investigation plus importante, certains commerces pourraient donc être classés autrement⁴.

Géomatique et cartographie

Ces commerces ont été géolocalisés en différentes couches à l'aide du logiciel Arc Gis. Une requête a permis d'identifier le seuil de 1 km autour des commerces en milieu urbain et de 16 km pour les commerces en milieu rural. Nous avons ensuite réalisé différentes cartes afin de représenter les déserts alimentaires dans les municipalités ou encore dans les communautés.

Ajout de la géolocalisation des dépanneurs et marchés publics

Enfin, pour compléter les informations, nous avons également réalisé une carte qui identifie les principaux commerces, soit les supermarchés et les épiceries en y ajoutant les dépanneurs et les marchés publics. Nous avons donc géolocalisé les dépanneurs et les marchés publics. La liste des marchés publics avec leur adresse a été identifiée à partir du site internet de la Table agroalimentaire de l'Outaouais.

3. Présentation des cartes

Les zones en blanc sont celles situées à proximité d'un supermarché. Elles ont un périmètre de 16 km autour des supermarchés situés en milieu rural et de 1 km pour ceux en milieu urbain.

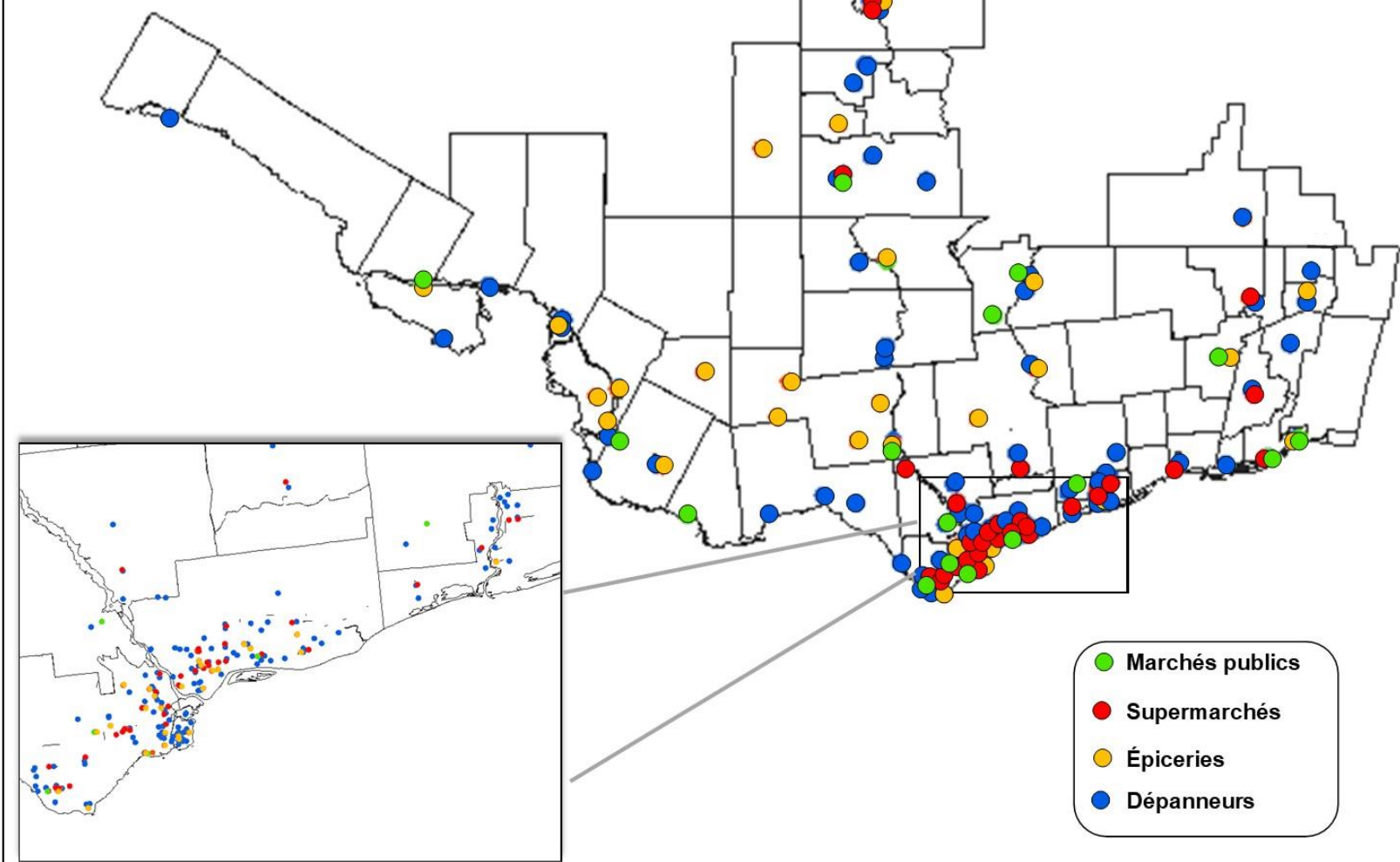
Les zones en rouge pâles sont celles situées à proximité d'une épicerie. Elles ont un périmètre de 16 km autour des épiceries situées en milieu rural et de 1 km pour ceux en milieu urbain. Comme les épiceries offrent parfois des aliments un peu moins variés et plus coûteux que pour les supermarchés, nous les avons distingués dans la carte.

Le reste du territoire est en blanc. Ce sont les déserts alimentaires c'est-à-dire des secteurs qui offrent un faible accès à des commerces d'alimentation.

Les premières cartes présentent les informations en utilisant la délimitation des MRC. Les autres cartes présentent les informations en utilisant la délimitation des communautés. D'ailleurs, les dernières cartes présentent l'indice de défavorisation pour les communautés, ce qui nous permet de faire des croisements. En effet, il est reconnu que les déserts alimentaires situés dans des communautés défavorisées ont un impact beaucoup plus grand pour les populations.

⁴ Dans l'étude de l'INSPQ, les établissements dont la superficie varie entre 400 et 2 500 mètres carrés sont des épiceries et ceux de 2 500 mètres carrés et plus sont des supermarchés. Dans le cadre de la présente recherche, il n'était pas possible de distinguer les superficies. Ce classement toutefois apporte également certains biais.

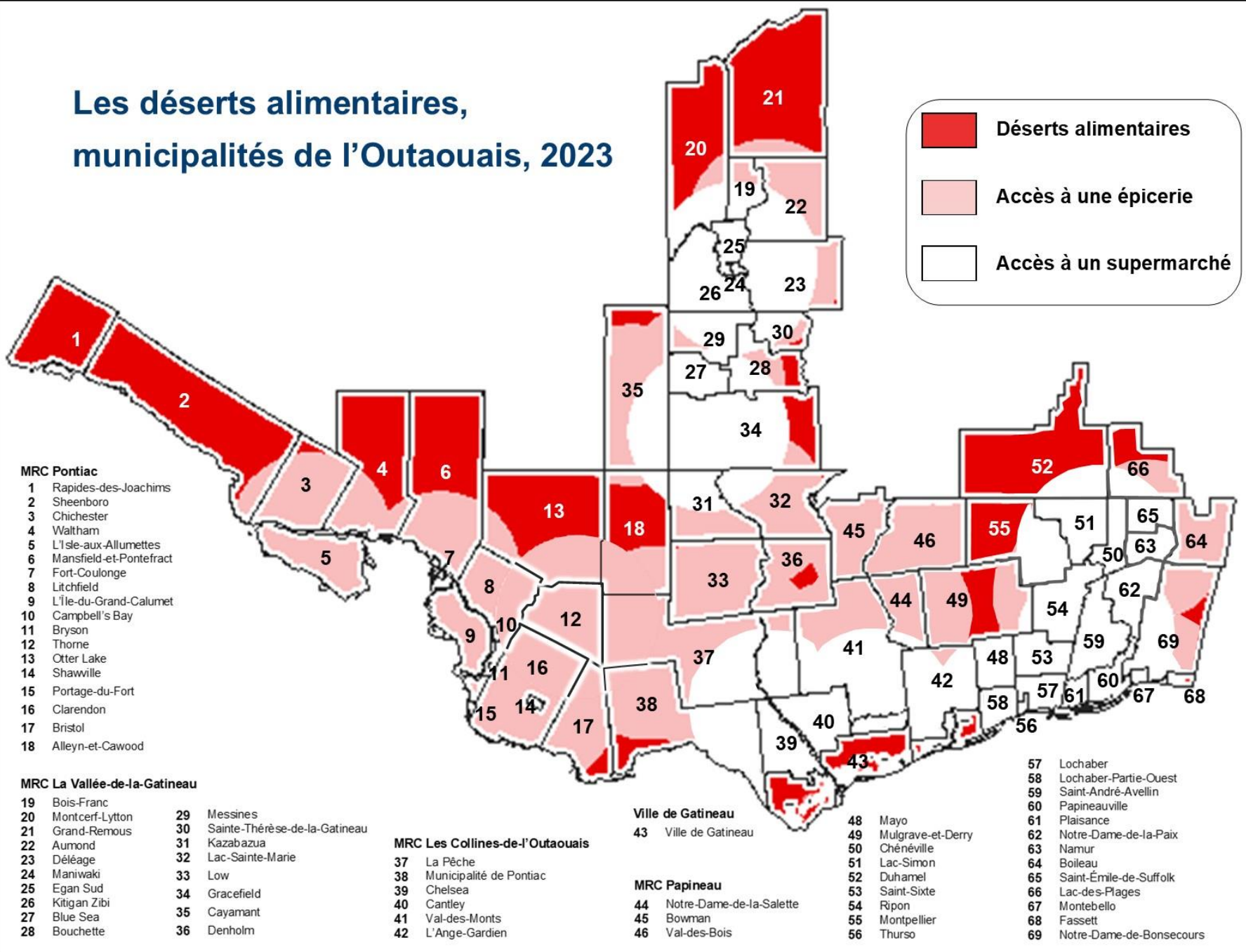
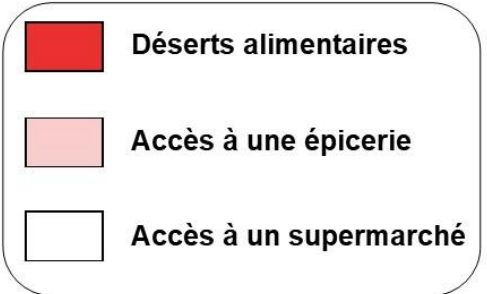
**Carte : Localisation des supermarchés,
épiceries, dépanneurs et marchés publics
Municipalités de l'Outaouais, 2023**



Source: Liste d'établissement sous permis, vente au détail et Table agroalimentaire de l'Outaouais

Doucet et Taka, 2023

Les déserts alimentaires, municipalités de l'Outaouais, 2023



- MRC Pontiac**
- 1 Rapides-des-Joachims
 - 2 Sheenboro
 - 3 Chichester
 - 4 Waltham
 - 5 L'île-aux-Allumettes
 - 6 Mansfield-et-Pontefract
 - 7 Fort-Coulonge
 - 8 Litchfield
 - 9 L'île-du-Grand-Calumet
 - 10 Campbell's Bay
 - 11 Bryson
 - 12 Thorne
 - 13 Otter Lake
 - 14 Shawville
 - 15 Portage-du-Fort
 - 16 Clarendon
 - 17 Bristol
 - 18 Alleyn-et-Cawood

- MRC La Vallée-de-la-Gatineau**
- 19 Bois-Franc
 - 20 Montcerf-Lytton
 - 21 Grand-Remous
 - 22 Aumond
 - 23 Délage
 - 24 Maniwaki
 - 25 Egan Sud
 - 26 Kitigan Zibi
 - 27 Blue Sea
 - 28 Bouchette
 - 29 Messines
 - 30 Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
 - 31 Kazabazua
 - 32 Lac-Sainte-Marie
 - 33 Low
 - 34 Gracefield
 - 35 Cayamant
 - 36 Denholm

- MRC Les Collines-de-l'Outaouais**
- 37 La Pêche
 - 38 Municipalité de Pontiac
 - 39 Chelsea
 - 40 Cantley
 - 41 Val-des-Monts
 - 42 L'Ange-Gardien

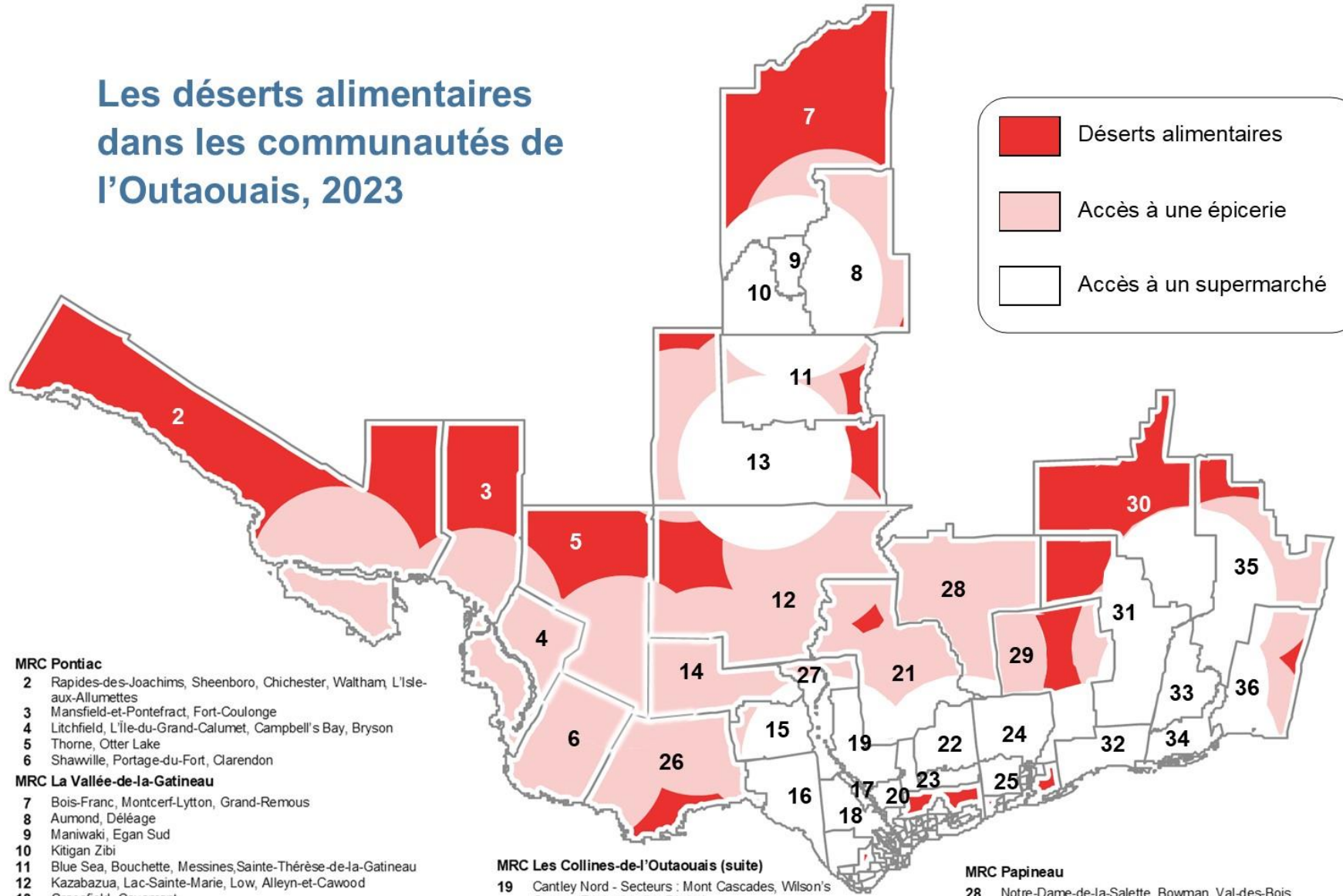
- Ville de Gatineau**
- 43 Ville de Gatineau

- MRC Papineau**
- 44 Notre-Dame-de-la-Salette
 - 45 Bowman
 - 46 Val-des-Bois

- 48 Mayo
- 49 Mulgrave-et-Derry
- 50 Chénéville
- 51 Lac-Simon
- 52 Duhamel
- 53 Saint-Sixte
- 54 Ripon
- 55 Montpellier
- 56 Thurso

- 57 Lochaber
- 58 Lochaber-Partie-Ouest
- 59 Saint-André-Avellin
- 60 Papineauville
- 61 Plaisance
- 62 Notre-Dame-de-la-Paix
- 63 Namur
- 64 Boileau
- 65 Saint-Émile-de-Suffolk
- 66 Lac-des-Plages
- 67 Montebello
- 68 Fassett
- 69 Notre-Dame-de-Bonsecours

Les déserts alimentaires dans les communautés de l'Outaouais, 2023



MRC Pontiac

- 2 Rapides-des-Joachims, Sheenboro, Chichester, Waltham, L'Isle-aux-Allumettes
- 3 Mansfield-et-Pontefract, Fort-Coulonge
- 4 Litchfield, L'Île-du-Grand-Calumet, Campbell's Bay, Bryson
- 5 Thorne, Otter Lake
- 6 Shawville, Portage-du-Fort, Clarendon

MRC La Vallée-de-la-Gatineau

- 7 Bois-Franc, Montcerf-Lytton, Grand-Remous
- 8 Aumond, Déléage
- 9 Maniwaki, Egan Sud
- 10 Kitigan Zibi
- 11 Blue Sea, Bouchette, Messines, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- 12 Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Low, Alleyn-et-Cawood
- 13 Gracefield, Cayamant

MRC Les Collines-de-l'Outaouais

- 14 La Pêche Ouest - Secteurs : Lac-des-Loups, East Aldfield et Duclos
- 15 La Pêche Centre - Secteurs : Sainte-Cécile-de-Masham, Rupert
- 16 Municipalité de Pontiac Est - Secteurs : Breckenridge, Luskville, Heyworth et les plages
- 17 Chelsea Nord - Secteurs : Cascades, Burnet, Larrimac, Glen Eagle et Kirks Ferry
- 18 Chelsea Sud - Secteurs : Old Chelsea, Nouveau Chelsea, Tenaga, Kingsmere et Hollow Glen

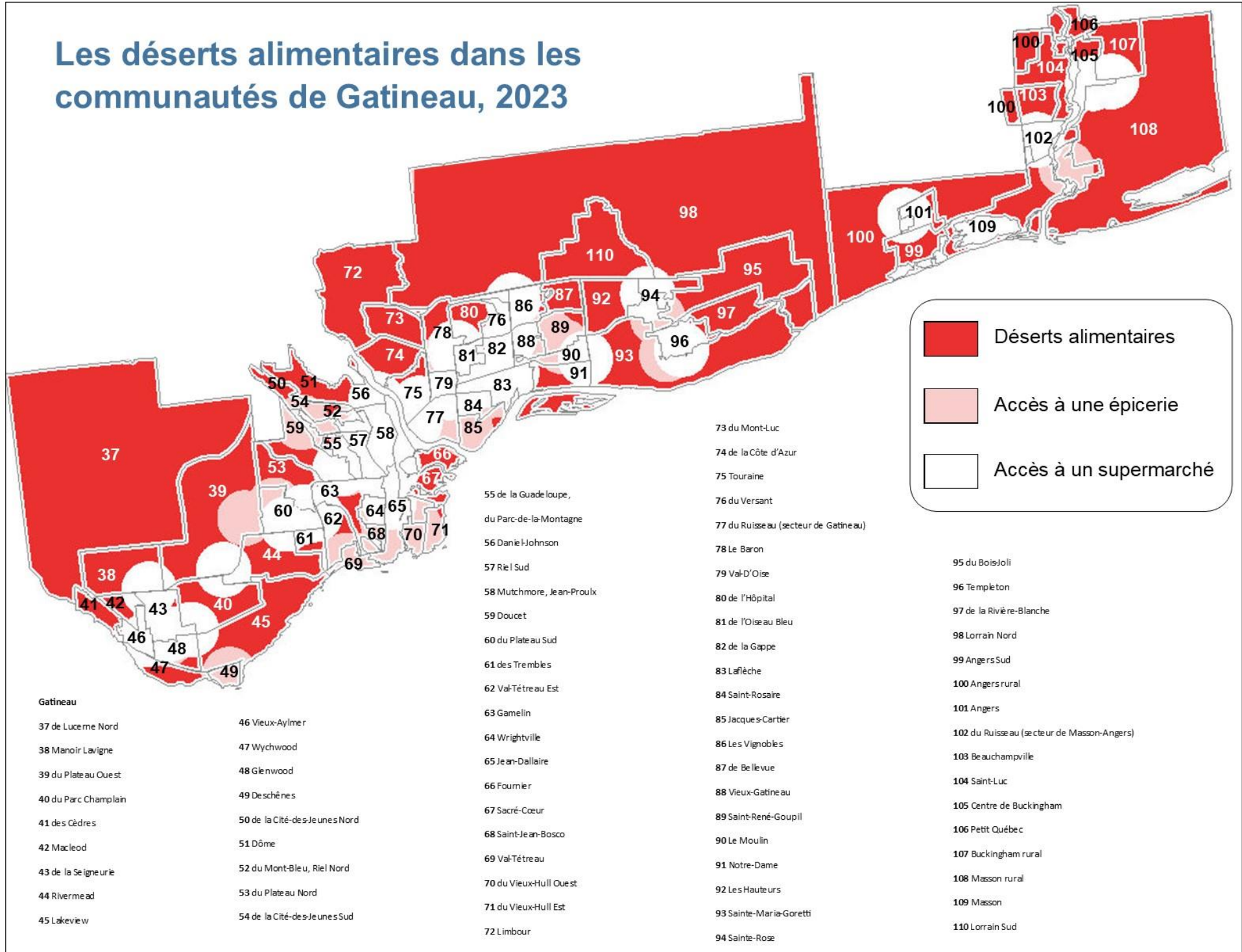
MRC Les Collines-de-l'Outaouais (suite)

- 19 Cantley Nord - Secteurs : Mont Cascades, Wilson's Corner, Edelweiss (La Pêche)
- 20 Cantley Sud
- 21 Val-des-Monts Nord - Secteurs : Saint-Pierre-de-Wakefield, Poltimore et municipalité de Denholm
- 22 Val-des-Monts Est - Secteurs : Perkins
- 23 Val-des-Monts Sud, Cantley Sud-Est
- 24 L'Ange-Gardien Nord
- 25 L'Ange-Gardien Sud
- 26 Sault-des-Chats (Pontiac) - Secteurs : Quyon, Bristol
- 27 Chelsea, La Pêche - Secteurs : Farm Point, Wakefield, Alcove, Lascelles et Farrelton

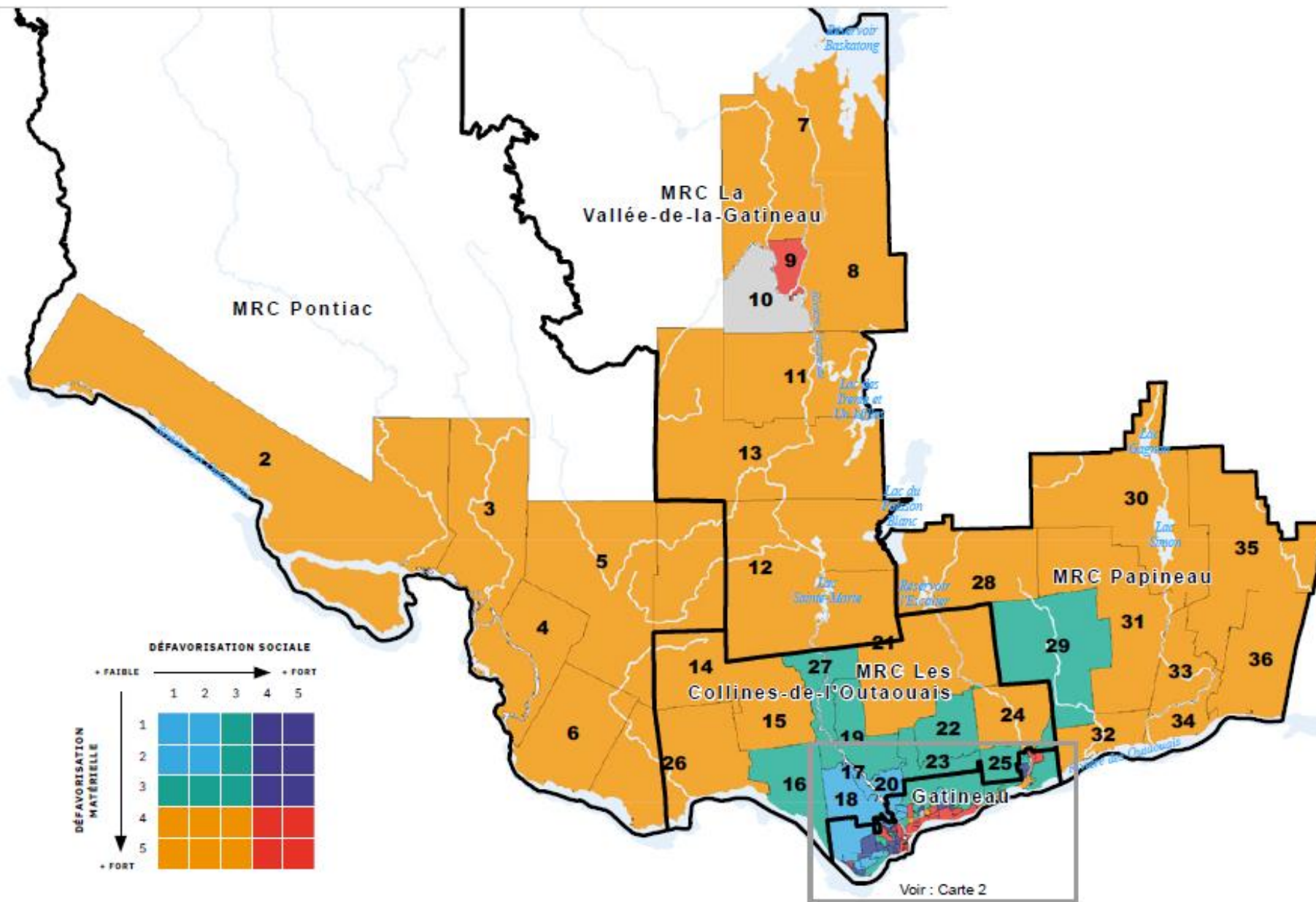
MRC Papineau

- 28 Notre-Dame-de-la-Salette, Bowman, Val-des-Bois
- 29 L'Ange-Gardien Est, Mayo, Mulgrave-et-Derry
- 30 Chénéville, Lac-Simon, Duhamel
- 31 Saint-Sixte, Ripon, Montpellier
- 32 Thurso, Lochaber Est, Lochaber Ouest
- 33 Saint-André-Avellin
- 34 Papineauville, Plaisance
- 35 Notre-Dame-de-la-Paix, Namur, Boileau, Saint-Émile-de-Suffolk, Lac-des-Plages
- 36 Montebello, Fassett, Notre-Dame-de-Bonsecours

Les déserts alimentaires dans les communautés de Gatineau, 2023

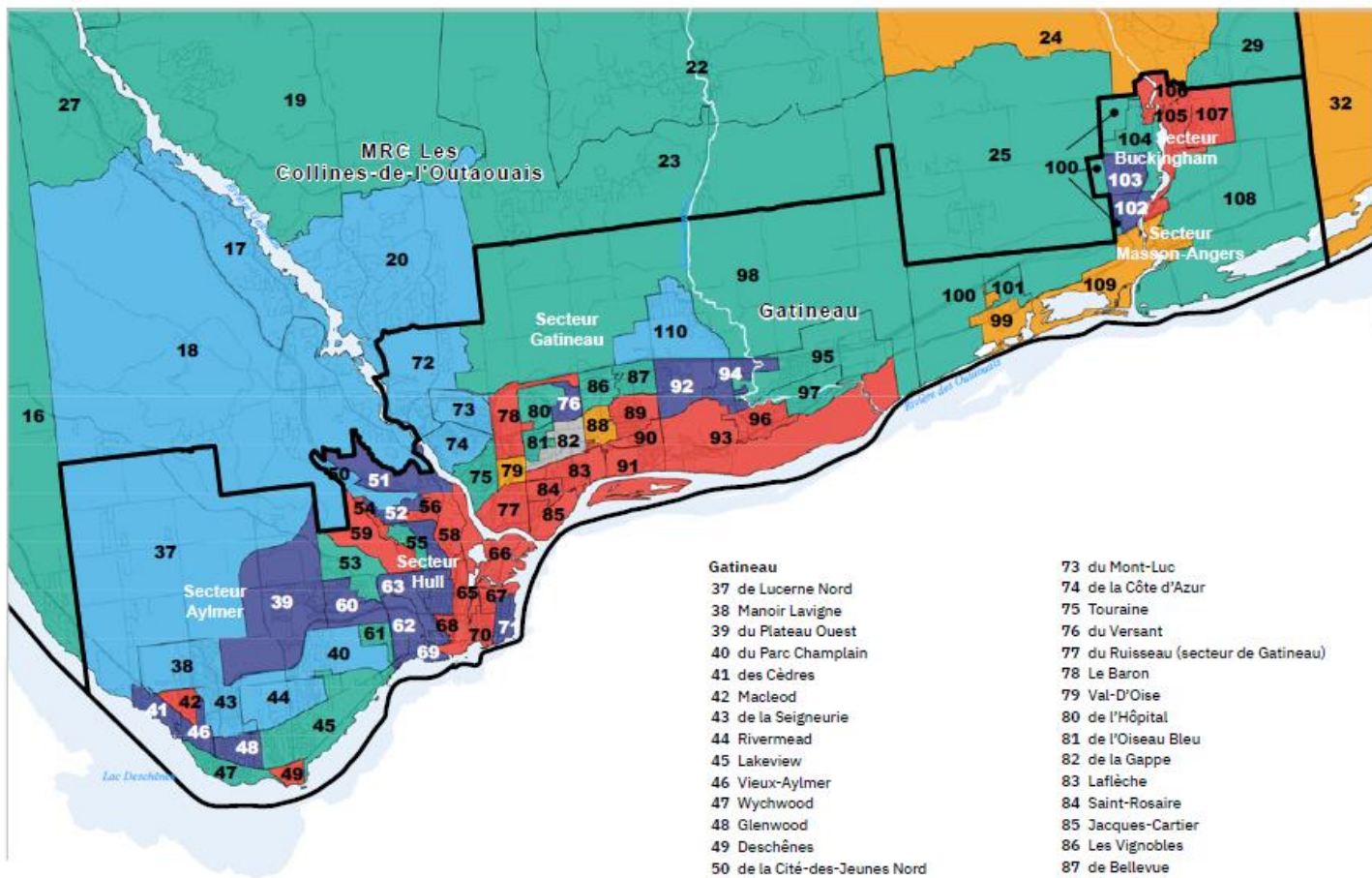


CARTE 1 - INDICE COMBINÉ DE DÉFAVORISATION DES COMMUNAUTÉS, RÉGION DE L'OUTAOUAIS, 2016

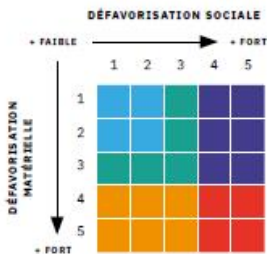


Source : Portrait des communautés, ODO, <https://odoutaouais.ca/portrait/fascicules-et-tableaux-de-bords-des-109-communautés/>

**CARTE 2 - INDICE COMBINÉ DE DÉFAVORISATION
DES COMMUNAUTÉS, VILLE DE GATINEAU, 2016**



- | | |
|--|---|
| <p>Gatineau</p> <ul style="list-style-type: none"> 37 de Lucerne Nord 38 Manoir Lavigne 39 du Plateau Ouest 40 du Parc Champlain 41 des Cèdres 42 Macleod 43 de la Seigneurie 44 Rivermead 45 Lakeview 46 Vieux-Aylmer 47 Wychwood 48 Glenwood 49 Deschênes 50 de la Cité-des-Jeunes Nord 51 Dôme 52 du Mont-Bleu, Riel Nord 53 du Plateau Nord 54 de la Cité-des-Jeunes Sud 55 de la Guadeloupe, du Parc-de-la-Montagne 56 Daniel-Johnson 57 Riel Sud 58 Mutchmore, Jean-Proulx 59 Doucet 60 du Plateau Sud 61 des Trembles 62 Val-Tétréau Est 63 Gamelin 64 Wrightville 65 Jean-Dallaire 66 Fournier 67 Sacré-Coeur 68 Saint-Jean-Bosco 69 Val-Tétréau 70 du Vieux-Hull Ouest 71 du Vieux-Hull Est 72 Limbour | <ul style="list-style-type: none"> 73 du Mont-Luc 74 de la Côte d'Azur 75 Touraine 76 du Versant 77 du Ruisseau (secteur de Gatineau) 78 Le Baron 79 Val-D'Oise 80 de l'Hôpital 81 de l'Oiseau Bleu 82 de la Gappe 83 Laflièche 84 Saint-Rosaire 85 Jacques-Cartier 86 Les Vignobles 87 de Bellevue 88 Vieux-Gatineau 89 Saint-René-Goupil 90 Le Moulin 91 Notre-Dame 92 Les Hauteurs 93 Sainte-Maria-Gorette 94 Sainte-Rose 95 du Bois-Joli 96 Templeton 97 de la Rivière-Blanche 98 Lorrain Nord 99 Angers Sud 100 Angers rural 101 Angers 102 du Ruisseau (secteur de Masson-Angers) 103 Beauchampville 104 Saint-Luc 105 Centre de Buckingham 106 Petit Québec 107 Buckingham rural 108 Masson rural 109 Masson 110 Lorrain Sud |
|--|---|



4. Quelques constats tirés de l'analyse des cartes

Localisation des supermarchés, épiceries, dépanneurs et marchés publics

En Outaouais, nous avons :

- 55 supermarchés. La majorité (74,5 %) est située dans la Ville de Gatineau.
- 54 épiceries, qui sont plus présentes dans les MRC (44,4 %) comparativement à 55,6 % pour Gatineau.
- 194 dépanneurs, dont 65 % à Gatineau.
- 17 marchés publics qui sont répartis sur le territoire (24 % à Gatineau).

Les déserts alimentaires

- La majorité des déserts alimentaires sont situés en périphérie des MRC ou encore de la Ville de Gatineau.
- Pour l'identification d'un désert alimentaire, plusieurs études ajoutent le critère de défavorisation. « Les chercheurs considèrent en effet qu'un faible accès géographique aux divers commerces alimentaires pourrait s'avérer encore plus problématique dans les secteurs défavorisés puisqu'il contribuerait à exacerber les inégalités sociales en s'ajoutant aux problèmes d'accès économique souvent vécus par les populations habitant ces territoires » (INSPQ, 2013, p.3).
- Dans les MRC, les déserts alimentaires sont tous situés dans des territoires défavorisés matériellement. Ce qui signifie que les enjeux de sécurité alimentaire sont encore plus importants pour ces territoires.
- Dans la Ville de Gatineau, les déserts alimentaires sont situés dans des communautés qui ont un profil socioéconomique varié.

MRC de Pontiac

- Il n'y a pas de supermarché dans le Pontiac. Ceux qui ont accès à un commerce alimentaire ont donc accès à des épiceries.
- Les déserts alimentaires sont tous situés dans des territoires défavorisés matériellement. On les retrouve principalement dans les zones suivantes :
 - Les municipalités de Rapides-des-Joachims et Sheenboro

- La partie nord de Waltham, de Mansfields-et-Pontefract, d’Otter Lake et d’Alleyn-et-Cawood.
- Ainsi qu’une petite zone au sud de Bristol.

MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

- La population qui habite à proximité de Maniwaki et de Gracefield a accès à des supermarchés.
- Au sud, une zone importante composée de Low, Denholm, Lac-Sainte-Marie et une partie de Kazabazua au sud ont accès uniquement à une épicerie.
- Moncerf-Lytton et Grand-Remous au nord de la MRC sont les deux municipalités qui sont dans des déserts alimentaires en plus d’être défavorisées économiquement.

MRC des Collines-de-l’Outaouais

- Les municipalités à proximité de Gatineau sont plus peuplées et ont accès à une épicerie sur leur territoire.
- Il y a une petite zone de désert alimentaire au sud-ouest de la municipalité de Pontiac (secteur Quyon). Il s’agit d’un territoire défavorisé matériellement.

MRC de Papineau

- Ce sont principalement les territoires au sud qui ont accès à un supermarché.
- Il y a un désert alimentaire au centre de la municipalité de Mulgrave-et-Dery ainsi qu’au nord-ouest de Montpellier, à Duhamel et au nord du Lac-des-Plages. Ce sont des municipalités défavorisées matériellement.

Ville de Gatineau

Il y a plusieurs zones de déserts alimentaires dans la municipalité de Gatineau. Plusieurs sont situées en périphérie comme Lucerne Nord, Manoir Lavigne (Aylmer), Cité-des-Jeunes Nord et Plateau Nord (Hull), Mon-Luc, Limbour, Côte-D’azur, De l’Hôpital, Lorrain, Bellevue, les Hauteurs, Du Bois-Jolie (secteur Gatineau), Angers rural (secteur Masson-Angers), sont moins problématiques, car elles sont dans des communautés très favorisées. Cela signifie généralement que la population a choisi ses lieux et a accès à des moyens de transport.

En revanche, les déserts alimentaires situés dans les communautés de Fournier et Sacré-Cœur (à Hull), de Sainte-Maria-Goretti (à Gatineau) et dans Le Petit Québec, le nord de Buckingham et Buckingham rural sont défavorisés matériellement et socialement, ce qui

accentue grandement les enjeux de sécurité alimentaire. Le désert alimentaire dans Angers Sud est également défavorisé matériellement.

Enfin, il existe plusieurs déserts alimentaires dans des communautés qui sont défavorisées socialement. Cela signifie que bien qu'elles soient favorisées économiquement, il y a une forte proportion de familles monoparentales ou encore de personnes vivant seules dans la population, ce qui pourraient avoir un impact négatif éventuellement sur sa situation économique. Il y a donc un risque plus élevé. Ces communautés sont les suivantes : l'ouest du Plateau, Des Cèdres (Aylmer), le Dôme (Hull), Les Hauteurs (Gatineau).

Références bibliographiques

Institut national de Santé publique du Québec - INSPQ (2013). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*, 47 pages. https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728_AccessGeoCommAlimentQc.pdf